Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 86 (1957)

Heft: 3

Rubrik: Une constatation de "Pro Infrimis" : on manque de homes et de classes spéciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une constatation de « Pro Infirmis » :
On manque de homes et de classes spéciales

On sait — à l'étranger surtout — que la Suisse possède un certain nombre de homes spéciaux, modèles du genre, pour enfants mentalement insuffisants.

Ce qu'on sait moins, ce sont les lacunes qu'on trouve encore dans ce domaine : faute de place, de moyens financiers et de personnel, les homes qui existent déjà ne peuvent se spécialiser suffisamment dans le traitement d'un groupe d'enfants bien déterminé. Il serait bon en outre d'organiser un véritable réseau de classes spéciales.

Des chiffres

On ne connaît pas chez nous le nombre exact des mentalement insuffisants. *Pro Infirmis* l'estime à 70 000, que l'on peut répartir en trois catégories : *débiles* — les plus nombreux —, capables de suivre une classe spéciale et d'apprendre un métier ; *imbéciles*, éducables au point de vue manuel ; *idiots*, parlant et marchant à peine, sinon du tout. Cette dernière forme d'insuffisance mentale, peu fréquente, provient de séquelles de maladies, méningite, etc.) et vraisemblablement pas de l'hérédité. L'insuffisance mentale — exception faite du crétinisme, aujourd'hui rare — ne guérit jamais. Mais bien des enfants faibles d'esprit, éduqués à temps, arrivent à gagner tout ou partie de leur vie.

Classes spéciales

Plutôt que d'envoyer des enfants mentalement insuffisants dans une classe spéciale, on préfère souvent les reléguer dans un établissement, ce qui revient finalement plus cher ; les suites en sont souvent grosses de conséquences. On ne saurait du reste parler de classes spéciales sans s'y brûler les doigts : beaucoup de parents ont honte de leurs enfants débiles ; ils supportent plus volontiers les défauts de caractère de gosses intelligents qu'ils n'admettent l'insuffisance mentale d'un bon petit enfant. On cherche à s'illusionner sur l'intelligence restreinte de son enfant et à faire partager cette illusion à son entourage. Etonnons-nous après cela que les parents, dans leur fierté blessée, préfèrent enfiler leur rejeton dans un home pour que personne n'en parle plus, plutôt que de le confier à la classe spéciale de l'endroit où ils habitent et où les voisins peuvent gloser tout à leur aise.

Constatons cependant qu'il faut un véritable courage moral et une belle simplicité pour accepter un enfant mentalement déficient, pour se promener avec lui, l'exposer aux regards curieux et aux remarques formulées à voix basse, quand ce n'est pas tout haut, et même parfois pour le placer en établissement.

De plus, pas mal de *médecins et de psychologues* indisposent les parents en leur disant — non sans raisons parfois — que les enfants des classes spéciales sont stigmatisés pour la vie.

Les *maîtres* eux-mêmes s'élèvent souvent contre les classes spéciales. Il faut en effet un cran singulier pour envoyer par exemple le fils du syndic dans une classe auxiliaire. Par ailleurs, il arrive qu'un maître, conscient de sa responsabilité, cherche à conserver dans sa classe un élève faible, parce que cela lui semble bon

du point de vue éducatif et lui épargne ainsi du même coup la honte de la classe spéciale. Mais un indice qui apparaît, tel bégaiement, fugue, école buissonnière, etc., montre quelquefois qu'on a trop présumé du petit déficient mental.

Cette commune qui d'emblée ne voulut rien savoir de classes auxiliaires parce qu'il lui aurait fallu admettre qu'elle comptait des faibles d'esprit au nombre de ses administrés exprime bien la résistance générale. Pour comprendre l'importance des classes spéciales, il faut avoir vu comment ces élèves semblent s'éveiller tout à coup, comment ils reprennent confiance en eux-mêmes et se développent, après avoir langui dans une classe ordinaire.

Les classes spéciales actuelles ne suffisent pas et c'est pourquoi la résistance passive de la part des parents, du Corps enseignant et des autorités est particulièrement grave.

La canton et la ville de Bâle et de Genève, par exemple, ont dépisté leurs déficients mentaux. De 1951 à 1952 [1], les classes spéciales y comprenaient le 6,04 %, le 3,95 % de l'effectif scolaire, proportion qui n'est pas atteinte — même de loin — dans les autres cantons, quoique le nombre proportionnel des élèves normaux n'y soit sans doute pas supérieur.

Si on part de la proportion de 4 à 6 % à laquelle on arrive pour une ville, on compte qu'en Suisse, 18 000 à 20 000 élèves devraient suivre un enseignement spécialisé. Or, la statistique des années 1951-1952 n'en indique que 6274.

La situation que nous venons d'exposer est confirmée par des enquêtes locales : au printemps 1949, la section Argovie-Soleure de l'Association suisse en faveur des arriérés organisa, dans la ville de V, un examen auquel prirent part tous les élèves faibles ou ayant doublé leurs classes dans les écoles primaires. Sur 25 enfants examinés, 15 auraient dû entrer dans une classe spéciale et 1 dans un home, et ce, pour une population de 2700 habitants.

En Allemagne, on peut ouvrir une classe spéciale lorsque, pendant trois à cinq ans consécutifs, une commune compte 20 enfants ayant besoin d'un enseignement spécialisé. A Berlin, il suffit de 12 enfants pendant deux ans consécutifs.

Actuellement, on peut compter que 20 000 enfants attendent de recevoir un enseignement à leur portée. Pendant des années, ils ont suivi les classes normales qu'ils ont doublées autant de fois que la loi le permet et ont retardé ainsi leurs camarades.

« *On a fait la preuve que laisser un élève déficient dans une classe ordinaire lui nuit pour la vie ; on lui enlève son courage, on le rend apathique et résigné en laissant inemployés ses mains et son esprit pendant les années ou l'on peut encore les former.* Très souvent, malheureusement, les homes spéciaux ont dit « trop tard » à ceux qui voulaient leur confier un enfant pour parer aux négligences des années passées. » (M. Sidler, *Revue suisse d'utilité publique*, N°s 3-4, 1950.)

C'est aux autorités et à ceux qui s'occupent directement de l'enseignement de prendre la responsabilité et l'initiative de dépister les élèves faibles d'esprit et de proposer la création de classes spéciales. L'association suisse en faveur des arriérés, les services sociaux de *Pro Infirmis*, les services scolaires donneront volontiers des renseignements sur les cas spéciaux et collaboreront à la création de nouvelles classes de développement.

---

[1] Les statistiques 1951-1952 sont les derniers chiffres dont nous disposons.

Homes, établissements et asiles

L'aide en faveur des mentalement insuffisants est partie des homes de faibles d'esprit. En 1841, on fonda l'« Abendberg », près d'Interlaken, premier asile pour idiots. Depuis, bien des œuvres semblables sont nées. Aujourd'hui, l'Association suisse en faveur des arriérés compte plus de 50 homes-écoles, maisons d'éducation et asiles ; de plus, 2 ateliers d'apprentissage pour filles et garçons mentalement insuffisants. Aucun de ces établissements n'a de place libre : il faut parfois qu'une mère attende un ou deux ans avant de pouvoir placer son enfant dans un asile.

Des tâches urgentes attendent encore leur exécution : on cherche à ce que les homes deviennent des homes spécialisés. Avec le temps, trois types de homes se sont développés : *les homes-écoles* pour les débiles et les élèves difficiles des classes spéciales, *les homes pour arriérés éducables* où l'on développe avant tout l'habileté manuelle des élèves (les leçons proprement dites y sont presque impossibles) et enfin *les asiles pour inéducables* à qui on apprend à marcher, à prendre des habitudes de propreté, à manger seuls, à parler. Il manque pour l'instant trois ou quatre asiles pour inéducables. Il faut éviter à tout prix leur placement dans des asiles de déments où ils prennent la place de malades exigeant une surveillance médicale constante.

Il conviendrait de différencier encore les homes-écoles pour enfants arriérés caractériels ou souffrant de troubles du langage ou de paralysie spastique ainsi que des homes — tels qu'il en existe déjà — pour sourds-muets arriérés et aveugles arriérés.

Les milieux intéressés connaissent depuis longtemps cet état de chose auquel on peut remédier. Cependant les finances manquent pour construire des homes ou pour les agrandir. Consentir des prêts sans intérêts, mettre des bâtiments à disposition, voilà qui aiderait beaucoup l'initiative privée.

Leur utilité

S'il est possible d'obtenir des fonds pour les handicapés physiques (les aveugles en particulier qui éveillent la pitié comme les paralysés et les sourds), le public se montre plus réticent lorsqu'il s'agit de venir en aide aux faibles d'esprit qu'on traite souvent presque en parias. N'oublions pas pourtant qu'un grand nombre de déficients mentaux sont capables d'être intégrés dans la vie économique et de subvenir à tout ou partie de leurs besoins en occupant avec fidélité de modestes emplois, en exécutant par exemple un travail monotone que les bien portants trouvent trop *rasant*, mais que l'insuffisant mental aime en raison directe de sa routine. Il faudrait avoir la possibilité de confier plus de jeunes gens et de jeunes filles à des familles nourricières ou à des homes ouvriers dont la directrice s'occuperait d'eux et dirigerait leurs loisirs. Ces jeunes faibles d'esprit gagneraient alors mieux leur vie dans l'industrie que dans l'agriculture où de nos jours, on les place le plus souvent.

En conclusion nous vous donnons ci-dessous deux exemples. Ils nous montrent qu'il vaut la peine d'aider les faibles d'esprit, même si l'on se place au seul point de vue économique.

Berthe, née en 1922, sous tutelle parce que mentalement insuffisante, est l'une des cinq enfants d'un buveur (un de ses frères est depuis des années dans un hôpital psychiatrique).

Berthe a passé les quatre dernières années de sa scolarité dans un home où on lui a appris à s'occuper du ménage. Plus tard, elle travaille pendant dix ans dans un restaurant sans alcool comme fille de cuisine, puis elle se place chez des paysans. Elle n'est pas assez développée pour maîtriser les divers travaux d'une ferme et elle doit la quitter. Depuis trois ans elle travaille de nouveau dans une grande cuisine et chante toute la journée comme un pinson en lavant la vaisselle. Elle fait partie d'un groupement de jeunesse. Intellectuellement parlant, elle est si peu développée qu'elle doit faire tous ses achats personnels avec l'aide de l'assistante sociale. Grâce à l'enseignement dont elle a bénéficié à temps, grâce à l'affection qui la lie à sa tutrice, Berthe, malgré son hérédité chargée et ses circonstances de famille défavorables, est maintenant un membre utile de la communauté.

De temps en temps, nous parvient un appel à l'aide quand, par suite d'un malentendu ou d'une remarque trop sévère, la jeune fille « pique » un colère — cela ne nous arrive-t-il pas aussi ? — puis tout rentre dans l'ordre.

Au cours de ces années, Berthe a économisé plus de 5000 fr. sur son modeste salaire. *Pro Infirmis* a dépensé pour elle le prix de quatre années d'internat, soit 3600 fr., plus de nombreuses lettres et d'allées et venues. En retour, Berthe a donné à son entourage toute sa fidélité à la tâche quotidienne, son sourire et sa touchante confiance.

Jean est fils unique, né dans une famille aisée. Il ne sait que faire de ses membres dégingandés et maladroits. Il est timide, gaucher. Il ne sait pas s'habiller seul. Ses parents, toujours anxieux, font tout pour lui. A 8 ans, on le place dans un home. Un jour, lors d'une promenade avec ses camarades du home, il tombe dans la rue, probablement à la suite de troubles épileptiques. Ses parents le retirent du home au moment même où il commençait à se rendre indépendant. Pendant cinq ans, le petit Jean resta à la maison, trop arriéré pour suivre les classes spéciales de l'endroit, perdant chaque jour, à cause de son inaction continuelle, le peu de facultés qui lui restent. Il se traîne dans la maison sans faire usage ni de ses mains ni de ses forces physiques et mentales. Peu à peu, il devient difficile et les parents s'en effrayent, car le garçon grandit et ils n'en peuvent faire façon. Ils décident de le confier à nouveau à un home où l'on cherche à rattraper le temps perdu, mais les mauvaises habitudes sont acquises, difficiles à extirper et l'on se demande si ce garçon maladroit et mou, plein de complexes d'infériorité, sera un jour à même de gagner sa vie quand ses parents n'y seront plus.

Jean n'était pas plus arriéré que Berthe, mais quelle différence, et d'éducation et de résultats !

Les mentalement insuffisants forment l'un des huit groupes d'infirmes physiques et mentaux dont s'occupe *Pro Infirmis*. Pour qu'elle puisse mener à bien sa tâche, tous doivent soutenir ses efforts :

1. Les lois scolaires de tous les cantons devraient contenir des dispositions accordant autant de subsides pour les écoliers infirmes [1] que pour les biens portants.

2. Créer et subventionner des homes, homes-écoles et asiles nécessaires.

---

[1] Relevons que depuis 1952 le canton de Fribourg met à disposition du service social de *Pro Infirmis* un crédit de 9000 à 12 000 fr. par an pour l'instruction des écoliers infirmes.

3. Créer des services psychiatriques et psychologiques scolaires pour dépister les faibles d'esprit et les autres infirmes.

4. Créer des classes spéciales ; le 4 % des écoliers au minimum ont besoin d'un enseignement adapté.

5. Subventionner régulièrement les homes et services sociaux s'occupant de mentalement insuffisants, en particulier les services sociaux de *Pro Infirmis* [1].

6. Collaborer à la vente des cartes *Pro Infirmis* en honorant les cartes distribuées chaque année dans tous les ménages.

Formation de maîtres pour les écoles spéciales

L'Institut de pédagogie curative, Fribourg, organise un cours de formation à l'intention des maîtres pour les écoles spéciales ; le cours durera le semestre d'été 1957 et le semestre d'hiver 1957-1958.

Le programme prevoit les cours et les exercices suivants : psychologie pédagogique — pédagogie curative — psychologie expérimentale — séminaire de psychologie et de pédagogie curative — séminaire de pédagogie pour étudiants avancés — psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent — hygiène scolaire — didactique et méthodologie de l'enseignement dans les classes spéciales — organisation et programme des classes spéciales — enfants arriérés avec défauts de langage — exercices de diagnostic psychologique pour étudiants débutants — chant, dessin, bricolage dans les classes spéciales — exercices dans les classes spéciales (classes d'application).

Pendant les vacances universitaires, les candidats sont tenus à faire un stage de quatre semaines au moins dans une école spéciale reconnue officiellement. Les candidats qui ont déjà enseigné dans une école spéciale sont dispensés de ce stage, leur activité passée leur en tient lieu.

Les conditions d'admission au cours sont les suivantes : il faut être en possession d'un diplôme cantonal de capacité pour l'enseignement primaire.

Le diplôme de capacité pour l'enseignement dans les classes spéciales, délivré aux candidats qui ont passé avec succès les examens finals, confère le droit d'enseigner dans les classes d'arriérés, les classes spéciales, les classes de perfectionnement dans les écoles officielles et dans les écoles privées au degré primaire.

Date de l'ouverture du cours : Les cours commenceront le lundi 29 avril 1957.

Durée du cours : Le semestre d'été 1957 se terminera le vendredi 5 juillet 1957. Le semestre d'hiver commencera en octobre 1957 pour s'achever au début de mars 1958. Les examens en vue de l'obtention du diplôme auront lieu à ce moment-là.

Pour les inscriptions et les demandes de renseignements, s'adresser à l'Institut de pédagogie curative, Fribourg, rue Saint-Michel 8, Fribourg.

---

[1] Depuis 1956 le service social fribourgeois de *Pro Infirmis* reçoit une subvention annuelle de 12 000 fr.